



## **DECLARATION DU HUITIEME DIALOGUE SUR LE DEVELOPPEMENT (DDD8)**

**Nous représentants des Organisations de Développement de la Diaspora Africaine (ODDAs) au 8ème Dialogue sur le Développement par la Diaspora (DDD8) organisé par ADEPT, la Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur et la Coordination des Associations Sénégalaises de la Catalogne le 26 avril 2018 à Dakar, Sénégal :**

1. RAPPELLONS qu'en 2005, l'Union africaine a déclaré: "La diaspora africaine est composée de peuples d'origine africaine vivant en dehors du continent, indépendamment de leur citoyenneté et de leur nationalité et désireux de contribuer au développement du continent et à la construction de l'Union africaine."

2. FÉLICITONS les gouvernements africains qui ont pris la décision de déclarer leurs diasporas comme des régions non résidentes de leur pays et s'efforcent de faciliter une participation pleine, productive et progressive aux processus de formulation, de développement, de révision et d'amélioration des politiques locales et nationales.

3. NOTONS que le 30 juillet 2017, la République du Sénégal a tenu des élections parlementaires et quinze (15) membres de la diaspora sénégalaise du monde entier ont siégé à l'Assemblée nationale à Dakar, en tant que parlementaires élus non-résidents, représentant la diaspora; ceci étant un exemple audacieux et pratique, que l'Afrique et le monde entier peuvent s'en inspirer.

4. NOTONS que l'élection des parlementaires est l'un des nombreux mécanismes formels par lesquels la diaspora peut étendre et renforcer son rôle dans la politique et la pratique du développement du pays d'origine et du patrimoine, et que les personnes dans les rôles représentatifs ont besoin d'un soutien technique pour les rendre plus efficaces et efficients.

5. INCITONS les gouvernements à délibérer le vote et la représentation de la diaspora, non seulement comme un mécanisme pratique de reconnaissance des droits, mais comme un instrument progressiste et proactif pour maintenir, étendre et renforcer le rôle des migrants de première génération et des diasporas multigénérationnelles dans le développement durable des pays d'origine et de résidence.

6. RECOMMANDONS que les gouvernements délibèrent, normalisent et dépolitisent la représentation de la diaspora, par principe; qu'un caucus et un réseau parlementaires de la diaspora soient créés, en collaboration avec ADEPT, afin de concentrer les efforts et les ressources sur la réduction et l'atténuation des défis de la diaspora, optimisant et maximisant la contribution positive de la diaspora dans le contexte de compétence technique et d'excellence opérationnelle.

7. RECOMMANDONS EN OUTRE que les organisations de la diaspora diverse, les institutions internationales, les gouvernements, les missions diplomatiques et autres parties prenantes soient déterminés et ambitieux à approfondir leurs partenariats et collaborations afin de réduire les contraintes bureaucratiques inutiles et de créer un environnement positif, inclusif, innovant et axé sur les résultats pour la mise en œuvre des objectifs du développement durable.

**Cette déclaration a été adoptée le 26 avril 2018 à Dakar, au Sénégal.**